LIGUE DE JUDO DE MARTINIQUE

Conditions d'inscription, de paiement et d'annulation

CQP Moniteur d'Arts Martiaux option Judo - Session 2027 Version du 10/11/2026

1. Inscription

- L'inscription se fait en deux temps : 1) formulaire d'inscription en ligne (Microsoft Forms) sur la page dédiée du site de la Ligue ; 2) après vérification, réception par courriel du lien HelloAsso pour le paiement et le dépôt des pièces.
- Le formulaire doit être rempli au plus tard le 12/12/2026 ; les pièces sont déposées sur HelloAsso dans le délai indiqué dans le courriel.
- Les pièces exigées : pièce d'identité, PSC1, certificat médical de moins d'un an, diplôme de ceinture noire 1er dan minimum, convention signée par les parties concernées (elle précise aussi la prise en charge éventuelle du club ou du financeur).
- L'admission est confirmée par la Ligue après vérification des exigences préalables (14/12/2026) et, si nécessaire, test de sélection (20/12/2026).
- L'effectif est limité à 30 stagiaires. La session est ouverte à partir de 8 stagiaires.

2. Prix

Prix de la formation : 1 850 euros par stagiaire, net de TVA. Le prix comprend l'enseignement en centre, le suivi en structure d'accueil, l'accès aux ressources en ligne et l'organisation des épreuves de certification, sauf mention contraire dans la convention. Il ne comprend pas le transport, l'hébergement, la restauration ni la tenue.

3. Situations de prise en charge

Situation	Qui règle quoi
A. Financement personnel	Le stagiaire règle 100 % du prix.
B. Prise en charge par un club ou une structure	Le club règle sa part (par exemple 20 %, 50 % ou 100 %). Le stagiaire règle le solde en s'inscrivant sur HelloAsso avec le tarif correspondant. Le club règle sa part par virement ou chèque, sur facture de la Ligue.
C. Prise en charge par un financeur	Le financeur règle sa part sur facture, selon son accord de prise en charge fourni à la Ligue avant le début de la formation. Le stagiaire règle le solde éventuel.

4. Modalités de paiement

- En ligne sur HelloAsso, en une fois par carte bancaire.
- En plusieurs mensualités, selon les options affichées au moment du paiement. Les dates d'échéance sont indiquées sur HelloAsso. Le dernier paiement intervient avant la fin de la formation.

- Par chèque ou espèces : le stagiaire s'inscrit d'abord sur HelloAsso avec le code indiqué par la Ligue, ce qui enregistre son dossier et ses pièces. Il remet ensuite son règlement à la Ligue avant la date indiquée dans le courriel de la Ligue. Les chèques sont libellés à l'ordre de « Ligue de Judo de Martinique ».
- Une facture est remise après chaque paiement.
- Un incident de paiement (rejet de prélèvement) est signalé au stagiaire, qui régularise dans les meilleurs délais. À défaut, la Ligue peut suspendre l'accès aux épreuves de certification jusqu'à régularisation.

5. Droit de rétractation

Le stagiaire qui finance sa formation à titre personnel dispose de dix jours à compter de la signature de la convention pour se rétracter, sans frais, par courrier recommandé ou par courriel avec accusé de réception. Les sommes éventuellement perçues sont remboursées dans les meilleurs délais.

6. Annulation et abandon

Événement	Conséquence
Annulation par le stagiaire après le délai de rétractation et plus de 30 jours avant le début	Remboursement selon les modalités prévues dans la convention de formation
Annulation moins de 30 jours avant le début	Selon les modalités prévues dans la convention de formation
Abandon en cours de formation	Les heures effectuées sont dues. Les sommes correspondant aux heures non effectuées sont remboursées ou annulées, sauf dispositions contraires de la convention de formation.
Force majeure justifiée	Seules les heures effectivement suivies sont dues.
Annulation ou report de la session par la Ligue (effectif inférieur à 8)	Remboursement intégral des sommes versées, ou report de l'inscription sur la session suivante au choix du stagiaire.
Non-admission après vérification des prérequis	Remboursement intégral des sommes versées.

7. Responsabilité et assurance

La Ligue souscrit une assurance pour ses activités de formation. Le stagiaire est tenu d'être licencié à la FFJDA pour la saison en cours.

8. Réclamations

Toute réclamation est adressée par écrit à la Ligue (liguejudo.martinique@gmail.com). Elle fait l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse dans les meilleurs délais.

9. Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées pour la gestion de la formation et la certification. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire. Le stagiaire peut exercer ses droits d'accès, de rectification et d'effacement en écrivant à la Ligue.

10. Acceptation

L'inscription vaut acceptation des présentes conditions.